



Webinaire 29 avril 2021 : Échangez avec [Esther Benbassa](#)

Proposition de loi pour un élevage éthique, juste socialement et soucieux du bien-être animal

Esther Benbassa est sénatrice et Vice-présidente [du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires du Sénat](#).

EDIT : [La proposition de loi sur l'élevage éthique, juste socialement et soucieux du bien-être animal](#) a été [examinée et rejetée par le Sénat](#) le 26 mai.

Le groupe Écologiste du Sénat ne disposant que d'une niche parlementaire de deux heures, le texte a été réduit à quatre articles afin qu'il puisse être discuté. L'élaboration de cette proposition de loi a donné lieu à des auditions sur l'élevage éthique. L'élevage ne peut être pensé en dehors des questions de justice sociale et de bien-être animal, ainsi que de celui des agriculteurs. Une transition juste doit être préparée pour les agriculteurs et les éleveurs, qui vivent une crise grave (suicides, mal-être, etc.) palpable lors des auditions.

Cette loi est attendue dans les milieux écologistes. Tout a par ailleurs été fait pour ne pas froisser les syndicats d'agriculteurs proches des écologistes, comme la Confédération paysanne.

Le contexte

Depuis février 2015, la loi reconnaît la personnalité juridique de l'animal, mettant fin à une vision très archaïque de l'animal jusqu'alors considéré comme un bien meuble. Il est également désormais reconnu comme doté de sensibilité. Malgré cette évolution, la condition animale ne semble pas avoir évolué. Un milliard d'animaux sont abattus chaque année, dont 90 % sont issus de l'élevage industriel.

Les agriculteurs pâtissent de conditions de travail difficiles et de processus non rémunérateurs ne leur permettant pas de gagner leur vie, tandis que les animaux subissent les fermes usines (exemple d'une ferme-usine de 1 200 taurillons dans la Vienne), qui se multiplient et asphyxient les filières locales plus éthiques. En 30 ans, le nombre d'éleveurs de porcs et de volaille a ainsi baissé de 57 %, le nombre d'éleveurs de chèvres et de brebis a baissé de 48 % et celui des éleveurs de vaches laitières de plus de 70 %. La qualité de la viande que nous consommons s'en ressent et les animaux deviennent antibiorésistants.

Esther Benbassa évoque la visite de la ferme de l'ancien président de la Confédération paysanne, qui avait opté pour un élevage raisonnable, respectant la condition animale. Cet



élevage avait permis de recruter de nouvelles personnes et avait opté pour la vente directe aux consommateurs en circuit court. Plusieurs fermes en région parisienne pratiquent aussi l'élevage éthique et permettent aux éleveurs de vivre.

Le gouvernement actuel ne se penche pas sur la question du bien-être animal, contrairement à d'autres pays européens : la Suède a interdit l'élevage de poules pondeuses en cage en 1994, l'Autriche en 2004 et l'Allemagne le prévoit pour 2025, tandis que la Belgique a interdit les élevages de lapins en cage depuis 2016. En 2018, une initiative citoyenne réunissant 170 organisations et un million de signatures a demandé au Parlement européen de traiter cette question, témoignant du positionnement des citoyen-ne-s en faveur de l'élevage éthique, d'une viande de qualité et de la fin de ces élevages barbares. De plus, l'entreprise néerlandaise a développé le premier œuf neutre en carbone au monde.

La France se situe en 17^e position du classement des élevages à l'air libre. Une vidéo de L214 a d'ailleurs récemment montré que l'alternative que constitue l'élevage au sol pouvait aussi être cruelle. L'élevage au sol nécessite en effet une densité d'élevage limitée, la présence de perchoirs et de litière sur le sol, etc. Les élevages en plein-air et bio représentent une autre alternative. Ils impliquent une superficie de 4m² par poule le jour et une densité limitée à 6 poules par m² la nuit ; des conditions dont la plupart des élevages en France sont très éloignés.

En matière d'élevage des porcs, de nombreuses mesures peuvent aussi être prises pour améliorer le confort des animaux, en particulier dans les contextes de mise bas, d'allaitement, etc.

Les dispositions de la proposition de loi

La proposition de loi ambitionne également de développer une agriculture de qualité en en améliorant la transparence pour les consommateurs et en prenant mieux en compte les cycles des animaux.

Dans un sondage IFOP de janvier 2021, 85% des Français-e-s se déclaraient opposés à l'élevage intensif. L'urgence éthique, environnementale, sanitaire et sociale impose d'engager la France dans cette transition agricole et alimentaire et de développer un élevage de proximité, plus durable, plus sain et plus respectueux des consommateurs et des animaux.

L'article 1^{er} vise à faire évoluer les modes d'élevage, en rendant obligatoire la mise en place progressive de dispositifs d'accès en plein-air dès 2025 et en interdisant d'ici 2040 les exploitations ne respectant pas cette obligation. L'accès au plein-air devra tenir compte des moments de vie de l'animal, des conditions climatiques, des cas spécifiques comme les élevages de montagne, etc. Il faudra trouver un moyen d'accompagner les agriculteurs, de les aider économiquement en favorisant les circuits-courts, l'abattage de proximité pour réduire les temps de transport des animaux, etc.

L'article 2 souhaite justement limiter la durée de transport des animaux à 8 heures sur le territoire national. La plupart des éleveurs auditionnés se sont positionnés contre cette mesure, arguant du fait que l'abattage était généralement réalisé en Bretagne et que cette limite ne pourrait pas être respectée par les animaux venant du Sud ou du Nord.

L'article 3 devait initialement comprendre un point sur l'abattage des animaux, mais, dans un Sénat conservateur, les discussions à ce sujet risquaient de prendre tout le temps imparti à l'examen de la proposition de loi. Il existe en effet de l'abattage dérogatoire. Pour la viande halal, l'abattage se fait sans étourdissement en France, ce qui n'est pas le cas en Indonésie, où les animaux sont abattus après endormissement. Pour la viande cachère, les animaux sont aussi abattus sans étourdissement. Il serait possible d'aboutir à un consensus en autorisant un étourdissement après la saignée.

Le texte risquant d'être rejeté pour cette raison, il a été décidé de concentrer l'article 3 sur **l'interdiction du broyage de poussins et de canetons à partir de 2023**. Le délai fixé devant permettre que soient déployées les techniques alternatives, telles que le sexage des œufs.

Deux méthodes de sexage *in ovo* sont pratiquées en Allemagne entre le 9^e et le 14^e jour de couvage pour déterminer sexe du poussin :

- la spectrophotométrie, sur laquelle travaillent des chercheurs du CNRS : il s'agit d'une méthode peu invasive, mais qui n'est pas encore au point. Elle consiste en l'examen de l'œuf, au 13^e jour de couvage, par une caméra analysant la couleur des premières plumes se formant sur l'embryon : blanches pour les mâles, brunes pour les femelles. Il est alors possible d'interrompre le couvage des œufs mâles à ce moment-là.

Les œufs du distributeur Carrefour passent par ce dispositif. L'impact économique de cette méthode pour le consommateur est minime, puisqu'il est estimé à 4 cents d'euros pour une boîte de 6 œufs.

Au-delà du fait qu'elle n'est pas aboutie, cette méthode pose problème en ce que, au 13^e jour, le fœtus est déjà formé : la question de sa sensibilité à la spectrophotométrie se pose donc. Il serait préférable qu'elle soit réalisée au 6^e jour, mais c'est impossible pour l'instant.

- la méthode Seleggt est couramment pratiquée en Allemagne : un petit trou est percé dans la coquille de l'œuf pour prélever une goutte de liquide qui est analysée pour détecter la présence d'une hormone présente uniquement chez les femelles. La membrane coquillière se reforme automatiquement. Le coût de cette méthode est un peu plus élevé, mais c'est la méthode la plus utilisée.

Les œufs éliminés pourraient être utilisés par les éleveurs pour nourrir les bêtes, ce qui permettrait de ne pas les léser. C'est pourquoi, il s'agit d'une des méthodes approuvées par les éleveurs.



L'article 4 prévoit la création d'un fonds de soutien à la transition pour accompagner les acteurs économiques, au premier rang desquels les éleveurs, qui auront besoin d'un soutien financier pour transformer leur activité et se conformer au cadre juridique institué par cette loi.

Échanges

L'enjeu de la mondialisation

Il paraît difficile de garantir le bien-être des animaux alors que les éleveurs peuvent nourrir les animaux avec des concentrés alimentaires importés à bas coût de l'étranger. Dans un contexte de filière ultra mondialisée, la concurrence venant du Brésil ou d'Indonésie crée de plus une pression sur les élevages français.

Toutefois, l'éleveur qui travaille en circuit-court n'a pas les moyens d'importer de tels produits, au contraire des élevages industriels. Or, les citoyen·ne·s souhaitent consommer de la viande de meilleure qualité. Les dirigeants de grande surface ont en conséquence du mal à vendre de la viande de qualité.

Enfin, les écologistes se doivent de faire la promotion de l'élevage éthique.

Les alliés du groupe Écologiste au Sénat sur le sujet

Un travail collectif a été mené sur ce sujet. Six groupes du Sénat ont signé la proposition de loi, de LR aux écologistes, ainsi que de nombreux socialistes. Les communistes avaient signé la version précédente, mais n'ont pas signé celle-ci en raison du contexte électoral. De nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu avec les commissions Agriculture et Condition animale d'EELV. Le texte a été salué par L214.

Abattage mobile

En Côte d'or, Emilie Jeannin, éleveuse, a développé un abattoir mobile, l'abattage étant l'une des conditions de la qualité de son travail. Elle était intervenue lors [du colloque sur les territoires ruraux à Nevers.](#)